



**AUTORISATION occupation domaine public / 3
places de parking face à l'église / Rue Vincent
d'Indy /**

Madame le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le Code de la voirie routière,
- . Vu la demande reçue le 31.05.2026 de M. EGLAINE Florent, 346 chemin des routes, 07800 SAINT GEORGES LES BAINS

Considérant la célébration du mariage de M. EGLAINE Florent et Mme CARAYON Angélique prévue le 20 juin 2026 à SAINT GEORGES LES BAINS,
Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la cérémonie et de faciliter le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Des places de stationnement sont réservées à titre temporaire pour les besoins de la cérémonie de mariage de M. EGLAINE et Mme CARAYON, le 20 juin 2026, de 12h00 à 16h30, sur les emplacements suivants :

- 3 places de parking, Rue Vincent d'Indy, en face de l'église

ARTICLE 2

Pendant la période mentionnée à l'article 1, le stationnement de tout véhicule non autorisé est interdit sur les emplacements désignés.
Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3

La signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux

ARTICLE 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités de publicité réglementaires. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE (07),

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 04.06.2026.



Le Maire,

Geneviève PEYRARD.